

DEC142492DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Claude Desmaison, à M. Vincent Requillart et à Mme Christel Gilabert pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité mixte de recherche n°5604 intitulée « Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative »

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC11A004DSI du 4 janvier 2011 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5604, intitulée « Groupe de Recherche en Économie Mathématique et Quantitative » ;

Vu la décision DEC133496INSHS du 22 janvier 2014 portant nomination de M. Jean-Marie Lozachmeur aux fonctions de directeur de l'unité susvisée ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Claude Desmaison, IEHC, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude Desmaison, délégation est donnée à M. Vincent Requillart, DR1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude Desmaison et de M. Vincent Requillart, délégation est donnée à Mme Christel Gilabert, TCN, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 27/10/2014

Le directeur d'unité

M. Jean-Marie Lozachmeur

